

Voyager en dehors de l'UE : la checklist de la CNIL pour protéger votre téléphone, ordinateur ou tablette

14 novembre 2022

Pour voyager en dehors de l'Union européenne en toute sérénité, n'oubliez pas de protéger vos données ! La CNIL propose une checklist pour sécuriser votre téléphone, votre ordinateur ou votre tablette.

Pourquoi protéger ses appareils avant de partir en voyage ?

Avant de voyager dans un autre pays, il est essentiel de sécuriser vos téléphones, ordinateurs portables et tablettes.

En France et dans l'Union européenne, vos données sont protégées par le règlement général sur la protection des données (RGPD), mais celui-ci ne vous protégera pas nécessairement si vous visitez un autre pays.

La checklist de la CNIL

- ☐ Avant le départ, informez-vous sur les règles applicables aux données personnelles et à la vie privée dans le pays dans lequel vous vous rendez, notamment sur [le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères](#).
- ☐ Ne dévoilez pas vos absences ou le lieu de votre destination et [verrouillez vos comptes sociaux](#).
- ☐ Si le pays en question vous impose de télécharger une application spécifique, quelle qu'en soit la raison :
- ☐ Installez l'application **au dernier moment** avant le départ ou sur place.
- ☐ Limitez les autorisations systèmes à celles strictement nécessaires.
- ☐ Supprimez l'application dès le retour en France.
- ☐ Si possible, voyagez avec un téléphone vierge
- ☐ Faites une sauvegarde de vos messages et photos puis remettez à zéro votre téléphone (restauration d'usine).
- ☐ Restaurez la sauvegarde au retour.
- ☐ ou mieux, **utilisez un ancien téléphone remis à zéro si vous en avez un**.
- ☐ Gardez votre téléphone avec vous en permanence et ne laissez personne l'utiliser.
- ☐ Limitez au strict nécessaire la connexion en ligne à des services nécessitant une authentification, même s'ils semblent officiels.
- ☐ Protégez l'accès à votre smartphone par un mot de passe fort.
- ☐ Sur place, attention aux photographies que vous prenez. Il peut être interdit de prendre une personne en photo sans son consentement ou des bâtiments publics.
- ☐ En ligne ou hors ligne, ne dévoilez jamais d'informations sur vous qui pourraient vous mettre en difficulté selon votre pays de destination, notamment des [données sensibles](#) comme vos opinions politiques ou religieuses, ou encore votre orientation sexuelle.

Que se passe-t-il si vous rencontrez des difficultés sur place ?

En dehors de la checklist ci-dessus, pensez à toujours conserver sur vous le numéro de la permanence consulaire du pays de destination, comme indiqué sur le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Ce contact vous sera utile, par exemple en cas de vol, perte ou altération de votre téléphone, tablette ou ordinateur.